

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,  
Sénateur,  
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 25

Services du Premier Ministre.

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

Rapporteur spécial : M. Anicet LE PORS.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Ailha, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debargo, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fomet, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francoeur, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Jory Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 35), 575 (tome XIV) et in-8° 79.

Sénat : 73 (1978-1979).

Loi de finances. — Commissariat général du Plan - Plan.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
Introduction .....	
<b>I. — Présentation générale .....</b>	<b>5</b>
<b>II. — Analyse par organisme .....</b>	<b>7</b>
<b>1. — Le Commissariat général du Plan.....</b>	<b>7</b>
a) Dépenses de fonctionnement .....	7
b) Dépenses en capital .....	7
<b>2. — Le CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations inter-         nationales) .....</b>	<b>3</b>
a) Sa création .....	8
b) Ses moyens de fonctionnement .....	9
<b>3. — Le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts).....</b>	<b>10</b>
a) Le projet de budget pour 1979 .....	10
b) Bilan d'activité .....	12
<b>4. — Le CORDES (Comité d'organisation des recherches appliquées sur         le développement économique et social) .....</b>	<b>12</b>
a) Dépenses ordinaires .....	12
b) Dépenses en capital .....	12
<b>5. — Le CREDOC (Centre de recherche et de documentation sur la         consommation) .....</b>	<b>14</b>
<b>III. — L'exécution des programmes d'action prioritaires.....</b>	<b>17</b>
<b>IV. — Les retards du VII<sup>e</sup> Plan .....</b>	<b>27</b>
<b>Examen en commission .....</b>	<b>31</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Une lecture rapide du budget du Commissariat du Plan pour 1979 laisserait penser que les moyens de cet organisme vont connaître l'an prochain un très fort développement. En réalité, avec une dotation correspondant à 0,012 % du budget de l'Etat, le Commissariat du Plan retrouvera simplement des moyens identiques à ceux de l'an passé. Il faudrait remonter loin dans le temps — aux années 1971 et 1972 — pour trouver une dotation représentant 0,021 % du budget général.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'aptitude du Commissariat à faire face dans des conditions satisfaisantes aux tâches qui seront les siennes dans les années à venir, notamment dans la perspective de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan.

## I. — PRESENTATION GENERALE

La dotation inscrite à la section V des Services du Premier Ministre « Commissariat général du Plan » passe — en crédits de paiement — de 45,1 millions de francs en 1978 à 56,8 millions de francs pour 1979, soit une progression de 25,9 % contre 3,9 seulement l'an passé : cet accroissement est essentiellement imputable à l'évolution des dépenses ordinaires qui progressent de 35,5 % pour atteindre 47,94 millions de francs, contre 35,3 millions de francs en 1978. Il faut y voir notamment la conséquence de l'inscription de crédits destinés au fonctionnement du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), soit 9,2 millions de francs.

NATURE DES DEPENSES	1978	1979	POURCENTAGE d'augmentation.
	(En millions de francs.)		
<b>TITRE III. — Moyens des services.</b>			
Dépenses de personnel.....	20,8	27,9	+ 34,1
Matériel et fonctionnement des services..	4,7	7,3	+ 55,3
Travaux et enquêtes.....	5,6	6,7	+ 19,6
<b>Total titre III.....</b>	<b>31,1</b>	<b>41,9</b>	<b>+ 34,7</b>
<b>TITRE IV. — Subventions.</b>			
Subvention au CREDOC.....	4,21	6,08	+ 44,4
<b>TITRE VI. — Subventions d'équipement.</b>			
Recherches en socio-économie .....	9,8	8,9	- 9,1
<b>Total général.....</b>	<b>45,1</b>	<b>56,8</b>	<b>+ 25,9</b>

Pour compléter cette description générale, il convient d'ajouter que les autorisations de programme du titre VI destinées au financement de recherches en socio-économie, enregistrent en 1979 une régression de 28,4 %, passant de 10,6 millions de francs à 7,6 millions de francs.

Rappelons que les crédits inscrits au Commissariat général du Plan correspondent à trois types d'actions :

1° Le fonctionnement du Commissariat général du Plan et des organismes qui lui sont rattachés : le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) et le Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (CORDES).

Il s'y ajoute depuis le 20 mars 1978 le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) ;

2° Le versement d'une subvention au Centre de recherche et de documentation sur la consommation (CREDOC) ;

3° Le financement de recherches en socio-économie conduites sous l'égide du Commissariat au Plan et du CORDES.

## II. — ANALYSE PAR ORGANISME

### 1. — Le Commissariat général du Plan.

Les crédits affectés au Commissariat général du Plan sont constitués essentiellement de dépenses de fonctionnement figurant au titre III (Moyens des services).

Avec 26,9 millions de francs, contre 22,6 millions de francs en 1978, soit une progression de 19 %, le budget du Commissariat du Plan proprement dit représente 48 % de l'ensemble des crédits de paiement inscrits dans ce fascicule budgétaire.

Ce supplément de moyens de 4,3 millions de francs en 1979 correspond, à concurrence de 1,4 million de francs, aux mesures acquises, conséquence de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des traitements.

Au titre des mesures nouvelles, le projet de budget prévoit un crédit de 1,5 million de francs pour la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan. Ce supplément s'appliquera principalement au chapitre 34-04 regroupant les dépenses d'études et d'enquêtes.

En 1978, les effectifs en fonction représentent 188 personnes se répartissant de la manière suivante :

Titulaires : 55.

Catégorie A .....	14
Catégorie B .....	17
Catégories C et D.....	24

Contractuels : 133.

Catégorie A .....	68
Catégorie B .....	38
Catégories C et D.....	27

Ces effectifs sont pratiquement inchangés depuis de nombreuses années. Dans une réponse à une question posée, le Commissariat estime qu'« il a pu s'adapter aux tâches qui lui sont confiées sans accroissement des effectifs ».

« En outre, pour assurer la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, le Commissariat renforcera ses équipes en faisant appel à des fonctionnaires en mobilité pour deux ans et à des agents mis à la disposition pour une courte période par leur administration d'origine. »

De plus, dès la fin de 1978, les conditions matérielles de travail seront améliorées grâce au transfert de plusieurs services dans des locaux plus vastes et plus proches de la rue de Martignar que ceux qu'ils occupent actuellement.

## 2. — Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

### a) LA CRÉATION DU CENTRE

Elle répond à la préoccupation de créer, au sein de l'administration française, un organisme d'études capable de rassembler systématiquement toutes les informations fondamentales sur les économies étrangères, d'étudier les grandes évolutions économiques et financières mondiales à moyen terme, et de suivre les stratégies des principaux pays et des grandes firmes internationales.

Une cellule de base existait au Centre français du commerce extérieur depuis des années : le Groupe d'études prospectives internationales qui pouvait servir de noyau à cet organisme.

Après examen des différentes formules administratives et juridiques envisageables, le Premier Ministre estima que la solution de rattachement de cet organisme au Commissariat général du Plan paraissait la meilleure et il confia mission, par lettre du 9 janvier 1978, au Commissaire général de lui soumettre un projet portant création d'un tel organisme, en lui demandant de s'inspirer des formules utilisées pour le Centre d'études des revenus et des coûts.

Le décret n° 78-353 du 20 mars 1978 porta création d'un « Centre d'études prospectives et d'informations internationales », auprès du Commissariat général du Plan, doté d'un conseil chargé de fixer les programmes de travaux, d'un directeur responsable de l'exécution des tâches, et d'un budget de fonctionnement rattaché à celui du Commissariat général du Plan.

Le conseil de ce Centre comprend un président et quatorze membres ; sont membres de droit du conseil : le Commissaire au Plan, le secrétaire général de la Défense nationale, le directeur du Trésor, le premier sous-gouverneur de la Banque de France, le directeur général de l'Industrie, le directeur des Affaires économiques et financières des Affaires étrangères, le directeur général de l'INSEE, le directeur de la Prévision, le directeur des Relations économiques extérieures et le directeur général du Centre français du commerce extérieur.

Le conseil comprend également quatre personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience dans le domaine d'activité du Centre, nommées par décret pour quatre ans.

Afin d'arrêter des orientations précises pour l'action du Centre, le conseil s'est réuni le 20 octobre 1978. D'ores et déjà, les missions du Centre peuvent être définies de la manière suivante :

- il élaborera un ensemble de données nécessaires à la connaissance de l'économie internationale ;
- il sera chargé d'effectuer des études d'économies étrangères ;
- il établira des projections de l'économie mondiale, en insistant notamment sur les phénomènes d'interdépendance.

Devant contribuer à l'information des agents économiques, les études du Centre feront l'objet d'une large diffusion.

Si l'on excepte cette dernière mission, il est permis de s'interroger sur l'utilité de ce nouvel organisme administratif. Les tâches qui lui sont confiées ne sont-elles pas d'ores et déjà accomplies par certains services de la Direction de la prévision ou de la Direction des relations économiques extérieures ?

#### b) LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

La création du Centre étant intervenue en cours d'année, il a été nécessaire de procéder à des transferts pour assurer ses conditions de fonctionnement. Sa dotation pour 1978 s'est élevée à 3 070 700 F, soit :

Ministère de l'Economie et du Budget .....	2 670 700 F
Premier Ministre (Secrétariat général de la Défense nationale) .....	400 000 F

Pour 1978, les dépenses de personnel doivent s'élever à 2,44 millions de francs et les dépenses de fonctionnement à 892 000 F, soit 3,3 millions de francs.

Actuellement, en phase de démarrage du Centre, le personnel est quasiment le même que celui de l'ancien groupe d'études prospectives internationales, qui a été transféré au Commissariat général du Plan dans sa quasi-totalité (vingt-trois personnes sur vingt-six).

Sur ces vingt-trois agents, dix-sept sont cadres et six non cadres.

Sur ces dix-sept cadres, quatorze sont désormais agents contractuels de la fonction publique. Les trois autres sont : un fonctionnaire du Ministère des Finances, un cadre de la Banque de France et un cadre de l'Education nationale.

Le projet de budget de 1979 pour le Centre d'études prospectives a été arrêté à 5,21 millions de francs, soit une majoration de 57 %.

L'essentiel de cette hausse trouve son origine dans le recrutement de sept nouveaux agents contractuels (1,5 million de francs) ; il s'agirait d'un directeur adjoint, de cinq cadres chargés de mission et d'un agent non cadre.

Le détail du projet de budget du CEPH en 1979 peut être présenté de la manière suivante :

Dépenses de personnel .....	3 854 033 F
Dépenses de matériel et de fonctionnement.....	1 352 531 F

### 3. — Le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC)

Créé le 18 avril 1966 et placé auprès du Commissariat général du Plan, le CERC a pour mission d'effectuer des études sur le niveau et l'évolution des revenus, des prix et des coûts.

En outre, depuis le décret du 7 octobre 1976, son domaine d'activité a été étendu à la rédaction d'un rapport périodique de synthèse sur les revenus des Français. Il n'est pas assuré néanmoins que les crédits dont il dispose aient suivi l'accroissement des missions qui lui sont confiées, comme le soulignent les difficultés rencontrées cette année en cours de gestion. A cet égard, le budget de 1979 ne traduit pas d'infléchissement notable : en particulier les effectifs employés demeurent fixés à quarante et une personnes, chiffre inchangé depuis trois ans.

#### a) LE PROJET DE BUDGET POUR 1979

En passant de 7,2 millions de francs à 8,2 millions de francs (+ 14 %), le projet de budget se borne à enregistrer les conséquences de la hausse des rémunérations et des ajustements aux besoins, notamment pour ce qui concerne le matériel. En effet, dans ce supplément de crédit de 1 million de francs, 540 000 F relèvent de mesures acquises et 470 000 F seulement se rapportent à des mesures nouvelles ; encore faut-il souligner que sur ce dernier chiffre, 200 000 F représentent une provision pour assurer en 1979 la revalorisation des traitements publics.

La seule mesure véritablement nouvelle est l'inscription d'un crédit de 100 000 F au chapitre 34-06, au titre de la location de matériel informatique.

En effet, les difficultés rencontrées par le CERC au cours du présent exercice ont tenu principalement à l'absence de crédits d'informatique, alors même que la nature des travaux et enquêtes entrepris en 1978 et prévus en 1979 oblige le Centre à recourir à l'informatique plus que dans le passé.

Le tableau ci-dessous retrace les principaux postes du budget du CERC.

**Evolution du budget du CERC.**  
(En francs.)

	1978	1979	EVOLUTIONS	
			En valeur absolue.	En pourcentage.
<b>TITRE III</b>				
<b>Première partie. -- Rémunérations.</b>				
Première partie. -- Rémunérations.	2 900 454	3 410 946	+ 510 496	+ 17,6
Chapitre 31-01. -- Rémunérations ....	1 164 428	1 272 357	+ 107 929	+ 9,6
Chapitre 31-02. -- Indemnités diverses.				
Chapitre 31-01. -- Indemnités résidentielles .....	283 632	334 127	+ 48 495	+ 16,9
<b>Total .....</b>	<b>4 350 514</b>	<b>5 017 430</b>	<b>+ 666 916</b>	<b>+ 15,3</b>
<b>Troisième partie. -- Charges sociales.</b>				
Chapitre 33-00. -- Cotisations sociales..	564 085	640 847	+ 76 762	+ 13,6
Chapitre 33-01. -- Prestations sociales..	158 041	196 047	+ 38 006	+ 24
<b>Total .....</b>	<b>722 126</b>	<b>836 894</b>	<b>+ 114 768</b>	<b>+ 15,8</b>
<b>Total personnel.....</b>	<b>5 072 640</b>	<b>5 854 324</b>	<b>+ 781 684</b>	<b>+ 15,4</b>
<b>Quatrième partie. -- Matériel et fonctionnement des services.</b>				
Chapitre 34-01. -- Matériel .....	402 823	482 014	+ 79 191	+ 19,6
Chapitre 34-02. -- Frais de déplacement .....	29 558	31 923	+ 2 365	+ 8
Chapitre 34-02. -- Travaux d'édition...	124 760	172 240	+ 47 480	+ 38
Chapitre 34-04. -- Enquêtes .....	1 207 071	1 176 704	- 30 367	- 2,5
Chapitre 34-06. -- Location matériel informatique .....	*	100 000	+ 100 000	(1)
Chapitre 34-01. -- Loyers .....	245 540	267 885	+ 22 345	+ 9,1
Chapitre 34-02. -- Parc automobile....	12 700	13 460	+ 760	+ 5,9
Chapitre 34-03. -- Remboursements administratifs .....	85 395	100 945	+ 15 550	+ 18,2
<b>Total .....</b>	<b>2 107 847</b>	<b>2 345 171</b>	<b>+ 237 324</b>	<b>+ 11,2</b>
<b>Cinquième partie. -- Entretien.</b>				
Chapitre 35-01. -- Travaux immobiliers.	30 116	31 926	+ 1 810	+ 6
<b>Total Entretien services...</b>	<b>2 137 963</b>	<b>2 377 097</b>	<b>+ 239 134</b>	<b>+ 11,1</b>
<b>Total CERC.....</b>	<b>7 210 603</b>	<b>8 231 421</b>	<b>+ 1 020 818</b>	<b>+ 14,1</b>

(1) Evolution en pourcentage non significative.

## b) BILAN D'ACTIVITÉ DU CERC EN 1977 ET 1978

Il doit être dressé en tenant compte de la double mission que le Centre doit assumer :

— la mission traditionnelle d'enquête sur les coûts, les prix et les revenus ; ainsi que l'examen de certains « accords de participation » ;

— sa mission nouvelle d'élaboration d'un rapport périodique de synthèse sur l'évolution, la répartition et les écarts de revenus.

Pour répondre à sa mission « traditionnelle », le CERC a publié en 1977 et au cours du premier semestre 1978 les études suivantes :

— Connaissances et opinions des Français sur les prix (une première étude portant sur ce qu'ils savent et pensent des mécanismes de prix ; la seconde sur ce qu'ils perçoivent des évolutions de prix) ;

— Le coût de l'hospitalisation (le système hospitalier français et les problèmes posés par la croissance des dépenses) ;

— L'évolution du prix des viandes depuis une quinzaine d'années ;

— La participation des salariés aux fruits de l'expansion (édition mise à jour au 31 janvier 1978).

L'étude consacrée à « Connaissances et opinions des Français sur les prix », publiée elle-même en deux parties et dans deux livraisons trimestrielles, s'inscrit dans la ligne des études que le Gouvernement avait demandées au CERC sur la perception des réalités économiques par le public.

« Le coût de l'hospitalisation » constitue en fait l'introduction à l'ensemble des travaux effectués par le CERC sur ce sujet.

L'étude consacrée à « L'évolution du prix des viandes depuis une quinzaine d'années » s'inscrit dans une autre série de travaux que le Centre a réalisés conformément à la mission, qui lui avait été confiée par le Gouvernement, d'analyser et d'expliquer l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages.

En publiant l'étude consacrée à « La participation des salariés aux fruits de l'expansion », le CERC a rassemblé, en un commentaire ordonné, les résultats de dix années d'application de ce système.

En outre, pour répondre à sa mission « nouvelle », le CERC a publié en novembre-décembre 1977 le premier rapport de synthèse qui lui avait été demandé par le Gouvernement. Ce rapport a été publié sous le titre « Les revenus des Français ».

#### 4. — Le CORDES (Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social).

Le CORDES est un organisme très léger, créé en 1969, dont la mission est, non de réaliser lui-même des études, mais de confier des travaux de recherche à des organismes publics et privés.

Dans les crédits allant à cet organisme, il convient de distinguer d'une part les moyens des services et d'autre part les subventions pour la recherche en socio-économie qui figurent au titre VI.

Pour 1979, le total des crédits de paiement atteint 10,39 millions de francs, contre 11,11 l'an passé ; encore conviendra-t-il de réduire le montant des dépenses en capital de la fraction de crédits utilisés par le CEPREMAP.

##### a) LES DÉPENSES ORDINAIRES (TITRE III)

Elles passent de 1,3 million à 1,5 million de francs, soit une majoration de 15 %. Il s'agit en fait d'une simple reconduction, puisque aucune mesure véritablement nouvelle figure au projet de budget. Ses effectifs demeurent fixés à sept personnes.

##### b) LES DÉPENSES EN CAPITAL

Elles figurent au chapitre 66-01 du budget du Commissariat général du Plan, sous la rubrique « Recherche en socio-économie ».

Pour 1979, ces crédits d'études enregistrent une réduction sensible de 28,4 % pour les autorisations de programme (7,6 millions de francs, contre 10,6 millions de francs en 1978) et de 10 % pour les crédits de paiement (8,8 millions de francs contre 9,7 l'an passé).

Cette baisse des moyens financiers est préoccupante alors que, sur bien des sujets, l'information scientifique est largement insuffisante. Il serait souhaitable, au contraire, de développer le potentiel d'études à caractère socio-économique en réalisant notamment :

- une nouvelle enquête sur la consommation des ménages qui pourrait être confiée au CREDOC ;
- une enquête sur les hauts revenus et les gros patrimoines ;
- une enquête sur les bas salaires et les faibles revenus.

## 5. — Le CREDOC (Centre de recherche et de documentation sur la consommation).

Cet organisme connaît depuis plus de deux ans de sérieuses difficultés financières. Le CREDOC est un organisme regroupant des chercheurs de disciplines diverses qui effectuent des recherches sur les comportements socio-économiques des ménages français. Il dispose de ressources provenant de la passation de contrats d'études avec des personnes publiques et privées et d'une subvention d'exploitation, inscrite au titre IV (chapitre 44-11) du budget du Commissariat général du Plan. Au fil des années, il a été nécessaire de compenser la baisse des autres recettes par le versement d'une subvention complémentaire. Ces difficultés financières sont entrées dans une phase aiguë en 1977 quand il est apparu au début de l'été que le déficit de l'exercice serait plus important qu'il n'avait été prévu à la fin du printemps. Toutefois une subvention exceptionnelle a été accordée au CREDOC (1,7 million de francs au total), mais le Ministre délégué à l'Economie et aux Finances, par lettre du 12 août 1977, a demandé au CREDOC « de poursuivre et même de renforcer un effort de compression de ses effectifs qui s'est avéré jusqu'à présent insuffisant ». Une procédure de licenciement a donc été décidée par le bureau du CREDOC concernant dix-neuf personnes. Quatre reclassements internes furent réalisés et l'Inspection du travail a finalement donné une autorisation de licenciement pour quinze personnes (mai 1978).

A la suite de la nomination du nouveau Commissaire au Plan, différentes solutions ont été présentées au Premier Ministre. Celui-ci, par lettre du 6 juillet 1978, prévoit le maintien du CREDOC à effectif constant, l'apurement des déficits passés et du déficit prévisible pour 1978, le financement des indemnités de licenciement et l'augmentation de la subvention ordinaire dès 1979.

Cette dernière décision se situe dans la ligne des conclusions de la mission d'études confiée à M. André Babeau. Celui-ci suggérait de porter à 80 % la part des financements stables dans le total du budget du CREDOC. Sur la base de 13 millions de francs de dépenses en 1979, cette proportion de ressources stables représenterait 10,4 millions de francs.

Certains contrats conclus avec la CNAM, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Justice sont très fréquemment reconduits et présentent ainsi le caractère d'une ressource presque permanente, pour une somme de 3,8 millions de francs environ.

Par ailleurs, le projet de budget pour 1979 soumis au Parlement prévoit un relèvement de 44,5 % de la subvention de fonctionnement versée par l'Etat : elle passe de 4 213 500 F en 1978 à 6 083 234 F l'an prochain. Elle correspondrait ainsi à 47 % du budget total du CREDOC, contre 35 % pour les deux années 1978 et 1977.

Au total, les financements stables du CREDOC s'élèveront en 1979 à 9,9 millions de francs (6,1 + 3,8), soit environ 76 % du coût global de fonctionnement du Centre, ce qui est donc très proche de l'objectif de couverture à 80 % des dépenses du CREDOC par des financements stables.

On peut espérer que, dans ces conditions, cet organisme réalisera son équilibre budgétaire lors du prochain exercice. Néanmoins, l'incertitude demeure encore tant les conditions de cet équilibre paraissent tendues.

**Evolution des principaux postes budgétaires du CREDOC.**  
(En millions de francs.)

DEPENSES				RECETTES			
	1977	1978	1979		1977	1978	1979
Frais de personnel.....	8 439	8 700	9 480	Prestations de services.	4 862	5 945	6 710
Autres frais directs.....	2 083	2 200	2 420	Subventions d'exploita-			
Frais d'enquête.....	573	960	1 130	tion .....	4 175	4 210	6 100
Indemnités de licenciement .....	239	>	>	Recettes diverses.....	122	200	220
				Déficit prévisible.....	2 177	1 505	>
<b>Total .....</b>	<b>11 336</b>	<b>11 860</b>	<b>13 030</b>	<b>Total .....</b>	<b>11 336</b>	<b>11 860</b>	<b>13 030</b>

### III. — L'EXECUTION DES PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRES

Lors de la discussion du VII<sup>e</sup> Plan, les programmes d'action prioritaires (PAP) — traduisant des engagements financiers précis — ont été présentés comme un progrès important dans la programmation des dépenses civiles de l'Etat. Ils devaient contribuer à une meilleure articulation entre le Plan et les budgets successifs au cours des cinq années d'exécution.

A cette fin, il était prévu que leur financement fasse effectivement l'objet de dotation prioritaire de la part des ministères concernés qui devaient consentir un effort particulier de redéploiement budgétaire et veiller à une meilleure coordination administrative.

Afin de s'entourer des meilleurs garanties quant à leur possibilités d'exécution, on avait retenu des hypothèses, qualifiées à l'époque de réalistes. Il suffit de se référer au texte même du VII<sup>e</sup> Plan « Les programmes ont donc été établis dans une hypothèse prudente de progression des dépenses budgétaires, sans faire exclusivement appel à des crédits nouveaux ».

Les vingt-cinq programmes d'action d'initiative nationale supposent des crédits budgétaires de 90 milliards de francs 1975 pour l'ensemble de la période 1976-1980. Compte tenu des 20 milliards de francs des programmes régionaux et des 90 milliards de francs du programme P et T, ces engagements représentent 200 milliards de francs.

Force est de constater qu'à la veille de la dernière année d'exécution du Plan, le projet de budget pour 1979 marque un certain recul par rapport aux objectifs affirmés et qu'il n'est plus possible de considérer ces programmes comme un moteur du développement.

En effet, dans ce projet, les crédits correspondant aux programmes d'action prioritaires atteignent 51,487 milliards de francs. Ils étaient de 52,108 milliards de francs en 1978. La régression est donc de 1,2 %. Ainsi sur les vingt-cinq programmes, sept ont une dotation en recul en francs courants et seulement huit un taux de progression égal ou supérieur à l'augmentation moyenne des crédits budgétaires.

Au total, cette évolution fait apparaître un taux global de réalisation, à la fin de 1979, de 73,3 %. Dans ces conditions, l'exécution intégrale des PAP, d'ici la fin 1980, paraît tout à fait problématique.

**Programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan.**

INTITULE SOMMAIRE	MINISTERE chef de file.	CREDITS D'ETAT (1) (Millions de francs 1973.)
N° 1. — Production agricole et alimentaire....	Agriculture.	3 378
N° 2. — Industrialiser la construction .....	Equipement.	130
N° 3. — PME et artisanat.	Industrie + commerce.	816
N° 4. — Téléphone .....	PTT	104 400 en AP 93 700 en CP
N° 5. — Désenclavement Ouest, Sud-Ouest et Massif central.....	Equipement + transports.	5 790
N° 6. — Mer du Nord-Méditerranée .....	Equipement.	1 550
N° 7. — Départementalisation des DOM.....	DOM/TOM	1 339
N° 8. — Energie et matières premières.....	Industrie.	1 530
N° 9. — Exportations ....	Commerce extérieur.	3 780
N° 10. — Emploi .....	Travail.	1 213
N° 11. — Formation professionnelle .....	Premier ministre.	1 153
N° 12. — Conditions de travail .....	Travail + PTT	2 861 + 3 330
N° 13. — Education et culture .....	Education.	20 551
N° 14. — Famille .....	Santé.	1 005
N° 15. — Personnes âgées à domicile.....	Santé.	480
N° 16. — Prévention, action sociale volontaire.	Justice + santé.	3 900
N° 17. — Justice .....	Justice.	837
N° 18. — Rôle du consommateur .....	Finances.	1 900
N° 19. — Humanisation des hôpitaux .....	Santé.	3 729
N° 20. — Sécurité routière.	Premier ministre.	1 039
N° 21. — Urbanisme .....	Premier ministre (villes nouvelles), équipement + santé, transports.	2 454 7 695 2 750
N° 22. — Patrimoine architectural .....	Culture.	959
N° 23. — Zones rurales...	Intérieur (DATAR).	2 925
N° 24. — Patrimoine naturel .....	Intérieur (DATAR), qualité de la vie.	331,5 1 876,5
N° 25. — Potentiel scientifique .....	Industrie.	10 489
<b>Total des PAP nationaux (crédits de paiement).</b>		<b>185 480</b>
<b>Programmes d'initiative régions ou locale .....</b>		<b>20 000</b>

(1) La part des autres sources de financement n'a pu être évaluée.

**Contribution de l'Etat à la réalisation des programmes nationaux d'action prioritaires de 1976 à 1979.**  
(Y compris fonds d'action conjoncturelle et lois de finances rectificatives.)

	1976	1977	1978	1979	RAPPEL total VIP Plan.	TAUX d'exé- cution budgé- taire (3).
	(Millions de francs 1976.)	(Millions de francs 1977.)	(Millions de francs 1978.)	(Millions de francs 1979.)	(Millions de francs 1978.)	(En pour- centage.)
1. Production agricole.....	739	699	782	828	3 378	72,2
2. Construction .....	21	27	32	34	130	69,2
3. PME - Artisanat .....	71	234	398	390	818	102,9
4. PTT .....	(18 700)	(24 800)	(23 749)	(24 500)	(104 400)	71,6
5. Désenclavement .....	898	1 665	1 731	1 575	5 790	80,2
6. Rhin-Rhône (1).....	137	179	165	141	(1) 780	66,5
7. DOM .....	244	305	389	342	1 339	73,8
8. Energie - Matières premières.....	163	361	444	489	1 530	74,2
9. Exportations .....	663	814	900	990	3 780	70,7
10. ANPE .....	469	608	724	826	3 052	67,9
11. Formation des jeunes (2).....	164	1 245	3 656	2 184	(2) 4 592	120,2
12. Conditions de travail et tri postal (PTT) .....	406 (627)	483 (850)	564 (873)	704 (987)	2 861 (3 330)	59,5 79,5
13. Education .....	4 409	4 987	5 625	6 332	20 551	82,5
14. Famille .....	130	142	223	266	1 005	59,2
15. Personnes âgées.....	67	78	101	122	480	60,4
16. Prévention .....	805	956	1 167	1 370	4 000	84,8
17. Justice .....	159	186	212	304	837	80,8
18. Consommation .....	360	413	472	553	1 900	74,9
19. Hôpitaux .....	585	670	689	791	3 729	58,4
20. Sécurité routière.....	166	194	199	228	899	69,6
21. Ville .....	1 632	2 247	3 016	2 890	12 899	59,8
22. Patrimoine architectural.....	173	175	255	308	959	74,7
23. Zones rurales.....	354	724	831	871	2 925	80,7
24. Patrimoine naturel.....	294	332	399	579	2 208	57,0
25. Recherche .....	1 819	2 168	2 512	2 883	10 489	70,8
<b>Total (hors PTT).....</b>	<b>15 148</b>	<b>19 892</b>	<b>25 426</b>	<b>26 000</b>	<b>90 929</b> (1) (2)	<b>75,1</b>
<b>PTT .....</b>	<b>19 327</b>	<b>25 650</b>	<b>26 622</b>	<b>25 487</b>	<b>107 730</b>	<b>71,8</b>
<b>Total général.....</b>	<b>34 475</b>	<b>45 542</b>	<b>52 108</b>	<b>51 487</b>	<b>198 659</b> (1) (2)	<b>73,3</b>

(1) Compte tenu du projet de rapport sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan (chapitre V du Livre I).

(2) Compte tenu du Pacte national pour l'emploi, à concurrence de 940 millions de francs en 1977, de 3115 millions de francs en 1978 et de 300 millions de francs en 1979 (soit 3 379 millions de francs 1975, globalement, depuis le début du VII<sup>e</sup> Plan, en plus des 1 213 millions de francs initialement prévus).

(3) L'indice de prix utilisé ici pour la conversion en francs 1975 est le prix du PIB marchand, à savoir : 1976/1975 : 1,097 ; 1977/1976 : 1,084 ; 1978/1977 : 1,101 ; 1979/1978 : 1,089.

Le tableau page précédente souligne bien les insuffisances de l'action gouvernementale.

Bien sûr, pour des raisons dépassant largement le cadre de la planification, les programmes des PME-Artisanat ou de la formation des jeunes ont, en 1979, des taux de réalisation respectivement de 102,9 % et de 120,2 %. Mais à côté, combien de retards, dans des secteurs souvent déterminants pour l'avenir de la collectivité nationale : la protection du patrimoine naturel (57 %), l'aide à la famille (59,2 %), conditions de travail dans les P et T (59,5 %).

Faut-il rappeler combien ce « noyau dur » de dépenses à engager avait été estimé avec prudence...

Sur deux points particuliers, le rapport d'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan — dont le Parlement devrait débattre avant la fin de la présente session — propose une révision des objectifs. Il s'agit tout d'abord du programme n° 6 « assurer la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée ».

Celui-ci devrait être modifié car selon le Gouvernement, le « plan de financement des travaux de franchissement du seuil de Bourgogne (construction de deux écluses et aménagement du bief Niffer—Brunstalt) n'a pas encore donné lieu à un accord entre les parties concernées, de sorte que l'échéancier doit être revu ».

Le coût financier global se trouverait ramené de 1 550 millions de francs à 780 millions de francs.

Pour le programme n° 19 « humaniser les hôpitaux », le Gouvernement estime que « les résultats déjà obtenus pour la suppression des lits en salles communes sont supérieurs aux prévisions ». On peut s'interroger sur la validité de cette affirmation quand on connaît l'ampleur des besoins qui restent à couvrir ; peut-être l'objectif fixé par le Gouvernement était-il insuffisamment élevé.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement propose, en maintenant l'enveloppe budgétaire à 3 729 millions de francs de compléter le programme par une nouvelle action : la modernisation des plateaux techniques, afin d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des malades et de raccourcir le délai des séjours, en réduisant les délais d'attente.

Les conditions d'exécution des programmes d'initiative régionale ou locale (PAPIR) paraissent moins satisfaisantes encore que celles des programmes nationaux.

Pour la période d'application du VII<sup>e</sup> Plan (1976-1980), le montant total des contributions financières de l'Etat à la réalisation des 89 PAPIR s'est trouvé fixé à 5,5 milliards de francs 1975.

Au terme des trois premières années d'exécution, le taux de réalisation s'établit à 44,4 % ; un échéancier régulier aurait conduit à un taux de l'ordre de 60 % ; on peut donc considérer que, dans ces conditions, le retard enregistré est de l'ordre d'une année.

TABLEAU N° 1

**Programmes d'action prioritaires d'initiative régionale et locale (Papir)  
auxquels l'Etat a donné son accord.**

REGIONS	INTITULE DU PROGRAMME	MONTANT de la contribution de l'Etat (en millions de francs 1975).
Alsace .....	Axe routier Nord-Sud.....	(*) 536
	Régénération des eaux.....	(*) 79
Aquitaine .....	Zone industrialo-portuaire du Verdon.....	(*) 113,30
	Restructuration de la petite et moyenne entreprise et développement des industries chimiques.....	(*) 2,12
	Aménagement hydraulique et foncier et formation professionnelle des jeunes agriculteurs.....	63,20
	Mise en valeur du massif forestier landais.....	108
	Assainissement du bassin d'Arcachon.....	(*) 22
	Digues de protection de l'agglomération d'Agen....	(*) 8
	Routes nationales.....	(*) 48
Auvergne .....	Désenclavement hivernal.....	(*) 4,10
	Hydraulique agricole.....	(*) 14
	Actions dans le domaine de l'eau.....	(*) 30
	Qualification professionnelle des demandeurs d'emploi.	1,33
	Plan de circulation.....	11,25
Bourgogne .....	Revitalisation du Morvan.....	(*) 21,88
	Armançon rivière propre.....	(*) 5,83
	Autoroute A 26.....	(*) 45
Bretagne .....	Assainissement .....	(*) 109,50
	Rivières propres.....	43,15
	Plan de circulation.....	14
	Gaz naturel.....	(*) 40
	Pêche maritime.....	37,50
Centre .....	Aménagement de la Loire moyenne.....	(*) 67,25
	Petits hôpitaux.....	3,20
	Routes nationales.....	(*) 39
Champagne .....	Equipements structurants.....	(*) 137
	Route nationale 51.....	(*) 20
	Formation professionnelle et promotion sociale....	24,70
Corse .....	Maintien des activités en zone de montagne.....	11
	Formation professionnelle.....	6,18
Franche-Comté .....	Sauvetage du Doubs.....	(*) 29
	Ressource en eau potable.....	(*) 13
Ile-de-France .....	Zones naturelles d'équilibre.....	(*) 60
	Station d'épuration de Valenton.....	(*) 83
	Trame verte : réseau d'espaces verts.....	(*) 75
	Centres d'enseignement technique.....	235,60
	Rénovation des lycées.....	150
	Immigrés .....	135
Languedoc-Roussillon .....	Zone industrialo-portuaire de Sète-Frontignan.....	(*) 60
	Patrimoine naturel.....	(*) 40,85
	Développement des petites et moyennes entreprises.	10,50
	Modernisation de l'activité agricole.....	130
	Routes nationales.....	(*) 37

REGIONS	INTITULE DU PROGRAMME	MONTANT de la contribution de l'Etat (en millions de francs 1975).
Limousin .....	Zones rurales productrices d'uranium.....	8,80
	Lac de Vassivière.....	4,30
Lorraine .....	Plein emploi.....	3,20
	Axe autoroutier Nord—Sud.....	(*) 255
	Equipements hospitaliers.....	20
Midi-Pyrénées .....	Aménagements hydrauliques à vocation agricole....	18
	Formation professionnelle.....	10
	Aménagement des stations de thermalisme.....	2,95
	Assainissement du Lot.....	9,82
Nord - Pas-de-Calais .....	Développement de l'artisanat.....	0,52
	Rocade minière.....	(*) 194
	Plan d'aménagement rural.....	25
	Action culturelle.....	10,90
	Voies navigables.....	(*) 200
	Hôpitaux .....	90
Basse-Normandie .....	Routes nationales - Côte d'Opale.....	(*) 20
	Assainissement du littoral.....	24,30
	Economie laitière.....	(*) 120,39
	Artisanat et PMI.....	(*) 1,14
	Pays d'Auge.....	(*) 9,72
	Valorisation de la façade maritime.....	(*) 2,37
	Route nationale 13.....	(*) 40
Haute-Normandie .....	Développement des plateaux.....	(*) 136,30
	Aménagement du littoral.....	(*) 2,60
	Croissance urbaine.....	(*) 21,91
	Formation professionnelle.....	(*) 6,40
Pays de la Loire.....	Alimentation en eau potable.....	(*) 110
	Assainissement du littoral.....	(*) 47,40
	Equipement industriel-portuaire de la Basse-Loire.	(*) 290
	Routes nationales.....	(*) 93
Picardie .....	Liaisons transversales : A 26.....	(*) 13,70
	Partie Sud de la Picardie.....	(*) 90,66
Poitou-Charentes .....	Assainissement du littoral.....	(*) 37,50
	Littoral .....	(*) 4
	Assainissement et eaux.....	(*) 67,20
	Qualité de la vie en milieu rural.....	(*) 3,27
	Routes nationales.....	(*) 31
Provence - Côte d'Azur.....	Revitalisation de l'arrière-pays.....	(*) 121,58
	Ressource en eau.....	193,50
	Valbonne .....	102,74
	Enseignement technologique.....	44,40
Rhône-Alpes .....	Lacs alpins.....	(*) 43,70
	Dynamisme de la petite et moyenne industrie.....	(*) 10
	Equipements scolaires.....	218
	Liaisons routières.....	(*) 71

(\*) Les PAPIR marqués d'un astérisque ont bénéficié ou bénéficieront d'engagements financiers des établissements publics régionaux au titre de leurs ressources propres.

**TABLEAU N° 2**

**Exécution des PAPIR par Ministère.**

*Contribution financière de l'Etat.*

MINISTERES	PREVISIONS 1976-1980.	CONTRI- BUTIONS en 1976.	CONTRI- BUTIONS en 1977.	CONTRI- BUTIONS en 1978.	TAUX d'exécution budgétaire fin 1978.
	(En millions de francs 1975.)				(En pour- centage.)
Education .....	744,600	121,652	95,708	145,321	48,7
Universités .....	6,200	0	0,163	0,097	4,2
Culture .....	11,420	1,293	3,092	1,860	54,7
Santé .....	142,870	1,372	17,116	45,076	41,9
Travail .....	24,700	0	8,171	2,183	41,9
Intérieur .....	604,640	97,718	99,544	90,500	47,6
Transports .....	2 427,260	127,743	236,230	451,528	33,6
Agriculture .....	1 076,600	283,955	232,247	214,142	67,9
Environnement et Cadre de Vie....	152,650	15,125	20,771	26,089	40,5
Jeunesse et Sports.....	10,600	0,512	3,679	3,563	73,2
Industrie .....	5,270	0	0,084	3,511	68,2
Commerce et Artisanat.....	2,130	0	0,740	0,082	38,6
Formation professionnelle.....	73,660	2,941	9,848	9,745	30,6
DATAR .....	150,400	0	48,130	14,339	41,6
PTT .....	1	0	0,084	0,059	14,4
Immigrés .....	80	2,802	8,993	0	14,7
<b>Total général.....</b>	<b>5 513,980</b>	<b>635,113</b>	<b>784,836</b>	<b>1 008,155</b>	<b>44,4</b>

TABLEAU N° 3

**Exécution des PAPIR par région.**

*Contribution financière de l'Etat.*

REGIONS	PREVISIONS	CONTRI-	CONTRI-	CONTRI-	TAUX d'exécution financière fin 1978.
	1976-1980.	BUTIONS en 1976.	BUTIONS en 1977.	BUTIONS en 1978.	
	(En millions de francs 1975.)				(En pour- centage.)
1. Alsace .....	615	71,680	115,931	76,278	42,9
2. Aquitaine .....	366,62	62,499	73,972	53,699	52,7
3. Auvergne .....	60,680	13,742	8,736	8,931	51,8
4. Bourgogne .....	72,76	6,374	6,411	2,768	21,3
5. Bretagne .....	244,15	39,653	50,522	40,941	53,7
6. Centre .....	109,45	22,399	15,572	27,322	59,6
7. Champagne .....	181,7	6,856	8,604	7,166	12,4
8. Corse .....	17,180	3,373	3,626	5,981	75,5
9. Franche-Comté .....	44	7,749	7,236	7,904	52
10. Ile-de-France .....	723,600	78,711	113,772	82,005	37,9
11. Languedoc-Roussillon .....	278,450	51,331	46,811	56,270	55,4
12. Limousin .....	13,1	0	1,291	0,217	11,4
13. Lorraine .....	278,2	0	18,879	132,755	54,5
14. Midi-Pyrénées .....	41,300	2,544	3,940	3,429	23,9
15. Nord .....	539,9	40,950	53,573	119,611	39,6
16. Basse-Normandie .....	197,83	36,360	35,783	25,670	49,4
17. Haute-Normandie .....	166,91	5,019	8,012	13,918	16,1
18. Pays de la Loire.....	540,4	57,628	94,484	102,607	47,1
19. Picardie .....	104,4	5,620	13,368	51,347	67,3
20. Poitou-Charentes .....	142,97	16,962	14,270	30,206	42,9
21. Provence-Côte d'Azur.....	462,220	63,626	71,328	69,865	44,1
22. Rhône-Alpes .....	342,7	62,479	26,965	70,536	46,6

#### IV. — LES RETARDS DU VII<sup>e</sup> PLAN

Alors que va s'engager la quatrième année de mise en œuvre de ce Plan, il est frappant de relever les écarts entre les prévisions et les réalisations qui dépassent largement les aléas de la conjoncture économique pour traduire, aujourd'hui comme hier, une volonté politique. Il n'est pas douteux en effet qu'en 1976 de nombreux éléments chiffrés avaient pour objet de souligner, avant des échéances électorales difficiles, un certain optimisme sur la situation de l'économie. Aujourd'hui, la rédaction du rapport sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan traduit également une volonté politique, mais de sens contraire : on y insiste plus volontiers sur les contraintes, notamment de l'équilibre extérieur, pour fonder une politique assez timorée tant en matière de croissance que de niveau d'emploi.

L'ensemble reste toutefois assez vague, car ce rapport ne fournit pas d'éléments chiffrés pour les deux années à venir. Sur la base d'autres documents officiels, on peut toutefois formuler les appréciations suivantes sur la mise en œuvre du Plan.

##### 1. — La croissance économique est inférieure d'un tiers aux prévisions du Plan.

Celui-ci avait fixé un taux de progression de la production intérieure brute à 5,7 % par an, en moyenne, de 1975 à 1980 ; et de 5,5 % pour le produit intérieur brut marchand.

La réalité a été bien différente : après avoir augmenté de 4,7 % en 1976, de 2,9 % en 1977, l'évaluation retenue pour 1978 ressortirait à 3,2 %.

Le rapport économique et financier du Gouvernement indique encore que la croissance pour 1979 est évaluée à 3,7 %. Au total, avec une estimation de 4 % en 1980, le taux de croissance annuel moyen s'établirait à 3,7 % de 1976 à 1980. De ce fait, à l'issue de cette période, la richesse de la France se sera accrue d'un tiers moins que prévu.

## 2. — L'inflation n'est pas vaincue.

Le VII<sup>e</sup> Plan admettait comme hypothèse de base une progression moyenne des prix à la consommation de 7,5 % par an pendant les cinq années. Les premiers résultats enregistrés — et les perspectives annoncées — montrent que cet objectif ne pourra pas être atteint.

En 1976, la hausse a été de 9,8 % et de 9,1 % en 1977. Pour l'année en cours, l'hypothèse est un taux de 9,4 %. En 1979, le rapport économique et financier estime que la hausse se situera à 8,8 % par rapport à 1978. Au total, le taux moyen entre 1975 et 1980 ressortirait à 8,9 %, soit 1,4 % de plus que la prévision.

## 3. — L'investissement industriel privé est défaillant.

Le Plan prévoyait un effort vigoureux d'investissement industriel privé, particulièrement entre 1977 et 1980, pour compenser alors la moindre progression de la formation de capital fixe réalisée par les entreprises nationales.

On remarque au contraire que les entreprises privées n'ont pas joué ce rôle de relais de la croissance puisque leurs investissements ont diminué de 2,1 % en 1977 et n'ont augmenté que de 3,2 % en 1978, la prévision étant de 5,5 % pour l'année prochaine. Pour ces mêmes années, l'investissement industriel des grandes entreprises nationales a connu les taux d'augmentation suivants : + 6,9 % en 1977 ; 8,7 % en 1978 ; 6 % en 1979 (prévisions).

Malgré cet effort de soutien incontestable du secteur public, et à cause de la défaillance des investisseurs privés, les perspectives de progression de l'investissement productif ont été réduites de moitié : le taux de croissance annuel moyen est estimé à 3,7 % de 1975 à 1980 ; le Plan prévoyait 6,7 %.

## 4. — Le commerce extérieur français demeure fragile.

Le Plan se fixait un objectif ambitieux pour 1980 : un excédent commercial de 10 milliards de francs.

L'observation des tendances récentes incline à penser que la réalisation de cet objectif sera malaisée. En effet, après un déficit de 20,4 milliards de francs en 1976 et de 11 milliards de francs

en 1977, l'année 1978 verra peut-être la réalisation d'un léger excédent commercial. Il faut remarquer que celui-ci sera peu élevé (de l'ordre de 3 milliards de francs) mais surtout qu'il intervient dans une conjoncture économique faible. Il n'est donc pas véritablement significatif.

Fondamentalement, l'équilibre extérieur de la France demeure précaire. Nos échanges sont en effet mal orientés géographiquement : le déficit avec les pays développés de l'OCDE (Etats-Unis, Allemagne fédérale et Japon notamment) demeure important ; de plus, si notre déficit envers les pays de l'OPEP diminue, en raison de la baisse du dollar, notre solde positif avec les pays socialistes se réduit.

Enfin notre commerce extérieur souffre de défauts structurels. Le Plan prévoyait un effort massif en matière de ventes à l'étranger de produits agricoles. En fait, la prévision d'un excédent global reposait essentiellement sur l'excédent sectoriel de 20 milliards de francs que devait dégager le secteur Agriculture et industries alimentaires. Nous en sommes loin : la dégradation du solde agro-alimentaire est constante depuis 1976 ; un équilibre précaire sera peut-être atteint en 1978. Comment, dans ces conditions, espérer un excédent commercial global, dans une conjoncture normale ?

##### 5. — La dégradation de la situation des finances publiques est patente.

Une fois de plus les objectifs du Gouvernement ne sont pas atteints. Le VII<sup>e</sup> Plan se proposait de rétablir progressivement l'équilibre du budget de l'Etat et même de dégager en 1980 un excédent. On estimait en effet que, pour équilibrer le déficit de 15,6 milliards de francs des collectivités locales, l'Etat devait arriver à un excédent de plus de 11 milliards de francs en 1980.

Nous en sommes loin ; de 1975 à 1978, les déficits budgétaires cumulés s'élèvent à 101 milliards de francs ; par ailleurs, le projet de budget pour 1979 est présenté au Parlement avec un déficit prévisionnel de 15 milliards de francs. Comment croire que l'on atteindra l'objectif fixé par le Plan ?

## EXAMEN EN COMMISSION

Lors de sa réunion du 13 octobre 1978, la commission a procédé à l'examen de ce projet de budget.

Après avoir noté que le montant de la dotation passait de 45,1 à 56,8 millions de francs, soit une progression de 25,9 %, le rapporteur spécial a présenté les principaux éléments de ce budget pour chacun des organismes concernés.

S'agissant du CEPII, M. Le Pors s'est interrogé sur l'harmonisation de son activité avec celle d'autres cellules administratives ayant des objets presque similaires. Il s'est en outre étonné de l'absence, depuis 1972, d'enquête générale sur la consommation des Français, alors que le CREDOC a besoin de voir soutenir son activité.

Abordant ensuite l'examen des programmes d'actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan, qui devaient constituer le « noyau dur » des engagements financiers de l'Etat, il a constaté un recul de la dotation de 1979 par rapport à 1978.

Quant à l'exécution générale du Plan, deux ans avant son achèvement, elle met en évidence de larges écarts par rapport aux prévisions.

Après l'intervention de M. Perrein, la commission a approuvé le rapport de M. Le Pors.

\*  
\*\*

Sous le bénéfice des observations présentées dans ce rapport, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet à l'appréciation du Sénat les crédits pour 1979 des Services du Premier Ministre. — V. — Commissariat général du Plan et de la Productivité.